
D'ANDRAULT,

NOBLES, MESSIRES, ÉCUYERS, SEIGNEURS DE SAINT-PIERRE DE BATZ, HAUTEVILLE, MONTPELLIER, SAINT-GEORGES, LE PETIT-VAL, LE MOULIN DE BATZ, RÉCHÈDE, BORRY, POURUTE, LES CARMOITES, MICARRÈRE, LA PORTE DE CAMPET, NAVAILLES, JEAN D'ARRICAU, LABARDAC, BAROUILLET, LE BAS, LANABRAS, PARENTIS, MAZEROLLES, etc.; — *en Guienne, Saintonge, Bordelois, Bazadois, Cubzaguès, sénéchaussée des Lannes, Marsan, etc.*

ARMES : *D'azur, à la cloche d'argent, bataillée de sable, au chef cousu de gueules, chargé d'une étoile d'or à dextre et d'un croissant d'argent à senestre. Couronne de comte.*

Le nom de cette famille est patronymique; il ne le cède donc point en ancienneté même aux plus grandes maisons de la province.

Un seigneur de cette maison fonda la cité de Villandraut dès les temps les plus reculés, et lui imposa son nom, d'après l'auteur des *Variétés Bordelaises*.

Du reste, l'orthographe du nom de cette famille a subi jusqu'à la Révolution de 1789 des modifications nombreuses. Dans les chartes et dans les actes publics, on la trouve sous les variations : ANDRAUT, ANDRAUD, ANDRAULD, ANDREAU, mais plus souvent D'ANDRAULT. Cette dernière étant adoptée exclusivement depuis un laps de temps considérable, nous nous y sommes conformé dans ce travail.

Bernard ANDRAUD était maire de Libourne en 1566 (*Histoire de Libourne, par Raymond GUINODIE aîné, t. II, p. 257*).

Marguerite ANDRAUT fut mariée, le 16 janvier 1544, avec Antoine Lescure, procureur général au Parlement de Bordeaux; elle eut en dot 1,000 écus à 45 sols pièce (*acte passé devant FREDAIGNE, not.; répert. des familles nobles, arch. de Bord.*).

Jean ANDRAUT, écuyer, passa un acte devant Castaigne, notaire, en 1572 (*ibid., fol. 255, Garde-Note*).

Joseph ANDRAULT, conseiller du Roi au Parlement de Guienne, épousa, par contrat passé le 24 avril 1578, devant d'Orléans, notaire, demoiselle Anne DU BURG (*ibid., liasse*). En 1584, il transigea sur son dit mariage devant Lancolle, notaire (*ibid., fol. 1278*).

Noble Raymond ANDRAULT, écuyer, sieur du Petit-Val, fit un acte aux habitants de Saint-Émilion, le 20 juillet 1634. Il leur exposa que, comme fils de feu noble Jean Andrault, il avait joui des titres et privilèges affectés à la noblesse; que, par conséquent, il était, de droit, exempt des tailles et impositions; que, du reste, ce droit avait été reconnu à sa famille par les jurats de la ville de Saint-Émilion, les 10, 11 et 12 février 1586 et 1^{er} mars 1587, et par les Élus de Guienne, le 12 mars 1587. Il eut pour fils :

Raymond ANDRAULT, sieur de Hauteville, homme d'armes de la compagnie du maréchal d'Ornano, lieutenant général pour le Roi, en Guienne, puis conseiller du Roi, receveur des consignations à Saint-Émilion. Le 20 août 1634, les habitants de Saint-Émilion, réunis en jurade, considérant sa qualité de noble et celle de ses ancêtres, le déchargèrent des cotisations et impositions roturières (*arch. de Bordeaux*). Raymond Andrault fit enregistrer à l'Armorial Général de France, à Bordeaux, le 6 février 1699, ses armoiries de la manière suivante : *D'azur, à 3 étoiles d'or, posées 2 et 1*. Ces armes rappellent celles de l'illustre famille ANDRAULT DE LANGERON, qui sont : *D'azur, à 3 étoiles d'argent*. Raymond Andrault était jurat de la ville de Libourne sous l'année 1662. Nous ne connaissons point sa postérité, sinon que N... d'Andrault, sieur de Montpellier, habitant à Saint-Émilion, fit partie de la noblesse de Libourne au ban de 1689.

Gervais ANDRAULT, bourgeois de Blaye, fut nommé commissaire ordinaire de la marine du Ponant, par lettres du cardinal Richelieu, données au camp devant La Rochelle, le 31 mars 1628 (*arch. de Bord., regist. 1631-1643, p. 224*).

Dame Isabeau d'ANDRAULT avait épousé vers l'an 1600 Jean d'Auzaneau, conseiller du Roi en la Cour de Parlement de Bordeaux, puis président aux enquêtes de cette même Cour.

Joseph d'ANDRAULT, écuyer, fit registrer à Bordeaux ses armoiries dans l'Armorial Général de France, le 29 novembre 1697, de la manière que nous les avons décrites en tête de cet article.

Messire André d'ANDRAULT, conseiller au Parlement de Guienne, fit faire le même enregistrement le même jour. On trouve à son égard la mention suivante dans le *Rôle des gentilshommes qui ont proposé leurs excuses, à la relevée du ban et arrière-ban du pont de Saintes, sous la date du 10 avril 1692* : — « De Messac, pour le seigneur d'Andrault, conseiller au Parlement de Bordeaux, a dit que, par sa qualité, il est exempt du ban et arrière-ban pour sa seigneurie de Saint-Georges. — Déchargé. » — On lit dans l'*Instruction pour la Confrairie du Saint-Scapulaire* (édition de 1779),

qu'à Bordeaux, l'an 1652, un conseiller au Parlement, du nom d'Andrault, ayant été attaqué la nuit par un assassin, reçut à la poitrine un coup de pistolet dont la balle alla s'aplatir sur son scapulaire. Ce miracle fut annoncé dans la *Gazette de Paris*, le 4 novembre 1652, et l'information juridique en fut envoyée à Rome par ordre du général des Carmes. André d'Andrault fut père de :

Marguerite D'ANDRAULT, née à Bordeaux le 17 septembre 1658, filleule de messire Henry de Montaigne de Bussaguet, conseiller au Parlement, et de dame Marguerite de Pontac.

La généalogie que nous publions ci-après a été dressée exclusivement sur titres. Cette famille s'est alliée aux suivantes : Le Boulanger, de Pommereux, de Gourgues, du Lyon (comme il est prouvé par une lettre du 19 juin 1787), de Lescure, du Burg, d'Auzaneau, de Montaigne, de Pontac, de La Serre, de Fourquier, de Mesplède, de Biroat, de La Porte, de Saige, de Vaulx, de Hos, de La Salle, de Nozeilles, de Lespès de Saubade, de Basquiat, Thomas de Sorlus de Bart, de Majance de Camiran, de La Chassaigne, etc., etc.

I. Peyrothon ANDRAULT, bourgeois de Bazas, vivant au commencement du XVI^e siècle (1545), eut pour enfants :

- 1^o François, dont l'article suit ;
- 2^o Gratiennne Andrault, mariée à Arnaud Bezon, qui donna quittance de sa dot de 3,000 francs bordelais le 12 janvier 1554 (*v. st. — Orig.*). Elle fut instituée héritière universelle de son mari, par le testament de ce dernier, du 22 janvier 1557 (*v. st. — Id.*).

II. François ANDRAULT, bourgeois et citoyen de la ville de Bazas, fut marié avec damoiselle Catherine DE LA SERRE. De ce mariage provinrent :

- 1^o Annet, dont l'article suit ;
- 2^o Pierre Andrault, prêtre, docteur en théologie et curé de Coutures, sur la rivière de Garonne ;
- 3^o Marguerite Andrault, damoiselle, mariée à M^r M^e Jean de Fourquier, receveur des consignations au siège présidial et sénéchal de Bazas.

III. M^r M^e Annet ANDRAULT, conseiller, substitut de M. le Procureur Général et procureur du Roi en la ville, prévôté, juridiction et sénéchaussée de Bazas, fut pourvu de cette charge (attributive de noblesse au 2^e degré) par lettres patentes du roi Henry IV, données à Chambéry le 20 octobre 1606. Il avait épousé, par contrat passé le 19 avril 1599, Marie DE MESPLÈDE, damoiselle, qui eut en dot 14,500 livres, fille de sire Bertrand de Mesplède, bourgeois de Bazas, et d'Anne de La Tapie (*orig. en parch.*). Sa femme et lui firent leur testament mutuel le 26 septembre 1653. Par

cet acte, ils déclarent vouloir être ensevelis dans l'église Notre-Dame de Bazas, en la chapelle de Monsieur Saint-Joseph, qu'ils ont fait bâtir et orner, dans laquelle église ils avaient droit de sépulture, et où leurs auteurs et prédécesseurs ont été ensevelis; font divers legs pieux, et nomment leurs enfants dans l'ordre suivant :

- 1° Mr M^e Pierre Andrault, conseiller du Roi, magistrat au siège présidial de Bazas, marié, par contrat passé le 17 avril 1638, à Suzanne DE BIROAT, damoiselle, fille de Jacques de Biroat, bourgeois de Bazas, et d'Hélène de La Porte, damoiselle;
- 2° François Andrault, prêtre, chanoine de l'église collégiale de Notre-Dame d'Uzeste, est nommé, avec ses autres frères, dans le testament de leurs père et mère;
- 3° Mr M^e Étienne Andrault, docteur en théologie, prêtre, et curé de la cure et paroisse de Saint-Martial, en Bénauges;
- 4° Jean-Baptiste, qui a continué la descendance;
- 5° Catherine Andrault, damoiselle, mariée, par contrat du 15 septembre 1624, avec Jean de Saige, avocat en la Cour de Parlement de Bordeaux, substitut adjoint de MM. les Gens du Roi au siège présidial et sénéchaussée de Bazas;
- 6° Marguerite Andrault, damoiselle, mariée, par contrat du 22 mai 1644, à François de Vaulx, bourgeois de la ville de Bordeaux.

IV. Mr M^e Jean-Baptiste ANDRAULT, conseiller, procureur ordinaire du Roi en la ville, prévôté, juridiction et sénéchaussée de Bazas, convoqué au ban de cette sénéchaussée comme vivant noblement, en 1689, reçut en legs la charge de Procureur du Roi de Bazas par le testament de son père. Il mourut le 20 mars 1696, et laissa de son mariage avec Anne DE HOS, damoiselle :

- 1° Jérôme, dont l'article suit;
- 2° Isabeau d'Andrault, damoiselle, mariée, le 26 février 1691, dans l'église cathédrale de Saint-Jean de Bazas, à M. Jean Monnereau, avocat en la Cour de Parlement de Bordeaux.

V. Mr M^e Jérôme (Hiérome) D'ANDRAULT, conseiller du Roi, rapporteur des défauts en la sénéchaussée et siège présidial de Bazas, décédé le 17 avril 1752, épousa, par contrat passé en 1722, damoiselle Marguerite DE LA SALLE, fille légitime de feu noble Jean-Charles de La Salle, écuyer, et de damoiselle Catherine de Nozeilhes (*copie en parch.*). Il fit son testament le 24 septembre 1745; par cet acte, il lègue aux pauvres de l'hôpital Saint-Antoine de Bazas la somme de 50 livres, et aux pauvres honteux la somme de 50 livres; institue son héritier universel son fils unique, etc. Marguerite de La Salle mourut au mois de février 1760, et fut inhumée dans la chapelle de Saint-Joseph en l'église de Notre-Dame de Bazas. De sondit mariage étaient provenus :

- 1° Jean-Joseph, dont l'article suit;
- 2° Marie-Ursule d'Andrault, née le 20 avril 1725, épousa, le 23 novembre 1745, Pierre de Biroat, sieur de Lespinasse, procureur du Roi au siège de Bazas, fils de feu Pierre de Biroat, ancien lieutenant de marine, et de dame Jeanne Brustis. Son père lui légua 8,000 livres pour toute sa légitime. De ce mariage :
 Jeanne-Marguerite de Biroat de Lespinasse, née le 23 août 1746;
 Jeanne de Biroat de Lespinasse, née le 20 décembre 1747.

VI. Messire Jean-Joseph d'ANDRAULT, né le 1^{er} octobre 1725, baptisé le même jour dans l'église de Saint-Jean de Bazas, avocat en Parlement, seigneur de Saint-Pierre de Batz, près la ville de Mont-de-Marsan et autres lieux, conseiller du Roi, lieutenant criminel en la sénéchaussée et siège présidial de Bazas, acquit cette charge moyennant 6,000 livres, le 15 octobre 1749, de dame Élisabeth de Labat, veuve de Jean-François-Joseph de Quincarnon, écuyer (lequel était décédé revêtu dudit office), et en fut pourvu le 30 avril 1750. Il fut nommé conseiller du Roi en la Cour des Aydes et Finances de Guienne, par lettres patentes données à Versailles le 31 juillet 1776, en remplacement d'André-Pierre de Bruls.

Jean-Joseph d'Andrault épousa, par contrat passé le 3 décembre 1753, dame Magdeleine DE LESPÈS DE SAUBADE, de la ville de Mont-de-Marsan, décédée le 12 mars 1797 (*Copie en parch.*). A ce contrat, par lequel il fut constitué en dot 50,000 livres à la future, assistèrent : noble Mathias de Nozeilhes, écuyer, seigneur de Batz, oncle du futur, et dame Anne d'Ayre, son épouse ; noble Étienne de Tauzin, écuyer, cousin germain de la future ; noble Joseph de Tauzin, prêtre, docteur en théologie, curé de Saint-Sever, frère du précédent ; dame Roquette de Pouységur, veuve de M^r M^e Bernard d'Ayre, lieutenant général en la sénéchaussée de Marsan, cousine de la future, etc. Dudit mariage sont issus :

- 1^o Jean-Mathias d'Andrault, né le 22 décembre 1754, mort le 3 janvier 1755 ;
- 2^o Jean-Joseph Benott, dont l'article suit ;
- 3^o Anne d'Andrault, décédée avant la Révolution ;
- 4^o Marguerite d'Andrault, née le 28 janvier 1756, filleule de Pierre de Biroat, procureur du Roi, décédée le 3 juillet 1756 ;
- 5^o Demoiselle Anne-Catherine d'Andrault, née le 24 juin 1761, mariée, par contrat passé le 19 novembre 1786, dans la ville de Saint-Sever, à messire Étienne de Basquiat, écuyer (chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis en 1814), ancien officier au régiment Royal, habitant de la ville de Saint-Sever, fils légitime de noble Benoît de Basquiat, écuyer, ancien officier au régiment du Roi-Infanterie, et de feu dame Anne de Lespès. Elle eut en dot 52,000 livres (*copie collat. en parch.*). A ce contrat ont assisté : messire Benoît-Clément de Basquiat, chevalier, seigneur de Toulousette, Montaut, Pouypatin et autres lieux, capitaine de cavalerie, lieutenant de la maréchaussée, au nom du père du futur ; dame Claire de Basquiat, sa sœur ; Michel du Brocas, seigneur de La Barthe, son beau-frère, etc.

VII. Messire Jean-Joseph-Benoît d'ANDRAULT, né le 10 mars 1763, étudiant en droit, émigra en 1790, servit dans l'armée de Condé, et fit toutes les campagnes de ce corps jusqu'au licenciement ; il passa depuis en Russie, et ne rentra en France qu'en 1805. Il a épousé mademoiselle Anne-Catherine THOMAS DE SORLUS DE BART, fille unique de messire Joseph Thomas de Sorlus de Bart, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, ingénieur ordinaire du Roi, mort maréchal de camp, et de dame Jeanne de Giac. De ce mariage :

- 1^o Étienne-Joseph-Marie-Edmond, dont l'article suit ;

2° Anne Catherine d'Andrault, mariée à noble Jacques-Christophe de La Chassaigne, chevalier de l'Ordre romain de l'Éperon-d'Or-Saint-Sylvestre.

VIII. Noble Étienne-Joseph-Marie-Edmond d'ANDRAULT, chef et unique représentant de sa famille en Guienne, est né le 5 septembre 1809 (*Extrait des regist. de l'État civil; présents à l'acte, Jean-Baptiste-Joseph de Bellot et Joseph-Antoine-Élisabeth-Pie de Carrière.*) Il a épousé en 1835 mademoiselle Marie-Louise-Magdeleine-Anne DE MAJANCE DE CAMIRAN, fille de M. Michel-Jules, vicomte de Majance de Camiran et de madame Henriette-Marguerite de Morin. De ce mariage est provenu un fils mort au berceau.

